

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 avril 2018, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Louise Cossette

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais, Claude P. Lemire et Peter MacLaurin sont absents.

Le directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

64.04.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 mars 2018
- 3 2 3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et le rapport du vérificateur
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Adjudication de l'émission de billets
- 3 5 2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 882 000 \$ qui sera réalisé le 24 avril 2018
- 3 5 3 Appui au projet 'Drama Club'
- 3 5 4 Congrès – colloques 2018
- 3 5 5 La Coopérative de Solidarité Santé Globale Saint-Adolphe d'Howard
- 3 5 6
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Barrage routier pour la COOP SORE
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**

Municipalité de Morin-Heights

5	1	Rapport mensuel du directeur
5	2	Personnel
5	2	1
5	3	Résolution
5	3	1 Contrat – Marquage de la chaussée
5	3	2 Contrat – Achat de matériaux granulaires
5	3	3 Contrat – location de véhicules et équipement 2018
5	3	4 Contrat – rapiéçage d'asphalte
5	3	5 Entente contractuelle – fauchage des accotements
5	4	Personnel
5	4	1
6		URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1	Rapport du directeur du service d'urbanisme
6	1	2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6	3	Résolution
6	3	1 Contrat – entretien des gazons 2018-2019-2020
6	3	2 Dérogation mineure – 75, rue Augusta
6	3	3 Dérogation mineure – lot 5 577910
6	3	4 PIIA – 8, rue Carruthers
6	3	5 Demande de changement de zonage – 1092, chemin du Village
6	3	6 Cour municipale - dossier numéro 18E00000 (01-2018)
6	4	Personnel
6	4	1 Félicitations – M. Pierre Marcotte
7		LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1 Rapport de la directrice
7	1	2 Rapport du directeur du service des parcs et réseau plein air
7	2	Personnel
7	2	1
7	3	Résolution
7	3	1 Tour du silence 2018
8		AFFAIRES NOUVELLES
9		PÉRIODE DE QUESTIONS
10		LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

65.04.18 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018.

66.04.18 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mars 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Jean Dutil a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 31 mars 2018

Comptes à payer	378 885,92 \$
Comptes payés d'avance	733 561,13 \$
Total des achats fournisseurs	1 112 447,05 \$
Palements directs bancaires	21 086,05 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 133 533,63 \$
Salaires nets	127 517,63 \$
Total des dépenses au 31 mars 2018	1 261 051,12 \$

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

67.04.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2018

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mars 2018 ainsi qu'un état sommaire des principaux dossiers en cours.

68.04.18 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur.

CORRESPONDANCE

Le conseil a pris connaissance des correspondances du mois de mars 2018 lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

69.04.18 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts numéros 365 – Amélioration de la qualité de l'eau potable – Réseau Salzbouurg; 367 – Amélioration de la qualité de l'eau potable – Réseau Alpino; 387 – Décrète les travaux pour améliorer la qualité de l'eau potable sur le réseau Bastien et un emprunt pour y pourvoir; 392 – Aqueduc Village 1 087,888 \$; 402 – Alpino emprunt supplémentaire; 403 – Bastien emprunt supplémentaire; 404 – Beaulieu emprunt supplémentaire; 405 – Salzbouurg emprunt supplémentaire; 421 – Emprunt et subvention taxe d'accise pour remplacement de la conduite chemin Lac-Écho; 423 – Chemin Petite-Suisse; 494-2012 – Règlement d'asphaltage 2012; 517-2014 – Eau potable – réseau MSSI 1 432 000 \$; 525-2015 – Règlement d'emprunt pour les rénovations au 27, rue Bellevue; 543-2016 – Travaux au Chalet Bellevue;

Municipalité de Morin-Heights

546-2016 – Éclairage dans le secteur Doral et 548-2016 – Qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt pour y pourvoir dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence, la municipalité de Morin-Heights souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique 'Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal', des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 avril 2018, au montant de 4 882,000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. Marchés Mondiaux CIBC Inc.		
288 000 \$	1,95000 %	24 avril 2019
295 000 \$	2,25000 %	24 avril 2020
304 000 \$	2,50000 %	24 avril 2021
312 000 \$	2,65000 %	24 avril 2022
3 683 000 \$	2,75000 %	24 avril 2023
Prix : 98,92818	Coût réel :	
	2,97078 %	

2. Financière Banque Nationale Inc.		
288 000 \$	1,95000 %	24 avril 2019
295 000 \$	2,10000 %	24 avril 2020
304 000 \$	2,30000 %	24 avril 2021
312 000 \$	2,50000 %	24 avril 2022
3 683 000 \$	2,65000 %	24 avril 2023
Prix : 98,43300	Coût réel :	
	2,98520 %	

3. Valeurs mobilières Desjardins Inc.		
288 000 \$	1,90000 %	24 avril 2019
295 000 \$	2,15000 %	24 avril 2020
304 000 \$	2,35000 %	24 avril 2021
312 000 \$	2,50000 %	24 avril 2022
3 683 000 \$	2,60000 %	24 avril 2023
Prix : 98,17500	Coût réel :	
	3,00899 %	

4. Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.		
288 000 \$	2,10000 %	24 avril 2019
295 000 \$	2,20000 %	24 avril 2020
304 000 \$	2,40000 %	24 avril 2021
312 000 \$	2,50000 %	24 avril 2022
3 683 000 \$	2,65000 %	24 avril 2023
Prix : 98,29430	Coût réel :	
	3,02906 %	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés Mondiaux CIBC Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Municipalité de Morin-Heights

Que l'émission d'obligations au montant de 4 882 000 \$ de la Municipalité de Morin-Heights soit adjugée à la firme Marchés Mondiaux CIBC Inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé 'Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises'.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

70.04.18 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 882 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 AVRIL 2018

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 882 000 \$ qui sera réalisé le 24 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
365	28 800 \$
367	26 600 \$
387	57 700 \$
392	152 600 \$
402	8 700 \$
403	16 700 \$
404	13 200 \$
405	525 \$
421	90 700 \$
423	153 518 \$
494-2012	882 600 \$
517-2014	491 500 \$
517-2014	415 946 \$
525-2015	500 000 \$
543-2016	1 100 000 \$
546-2016	33 750 \$
548-2016	909 161 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 423, 494-2012, 517-2014, 525-2015, 543-2016, 546-2016 et 548-2016, la

Municipalité de Morin-Heights

Municipalité de Morin-Heights souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 avril et le 24 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général. La Municipalité de Morin-Heights, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 423, 494-2012, 517-2014, 525-2015, 543-2016, 546-2016 et 548-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

71.04.18 APPUI AU PROJET « DRAMA CLUB »

Considérant la municipalité soutient depuis de nombreuses années les activités et initiatives de la troupe Theatre Morin-Heights;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu’un projet collaboratif entre l’école primaire locale et la troupe de théâtre MHES Drama Club;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil appuie l’École primaire Morin-Heights dans son projet collaboratif avec la troupe de théâtre MHES Drama Club.

72.04.18 CONGRÈS ET COLLOQUES 2018

Considérant qu’en vertu de l’article 15 du Règlement 448 qui décrète les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses, l’autorisation des dépenses relatives au congrès et colloques, les frais de déplacement et représentation conséquents relève exclusivement du conseil;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de formation de chacun des départements;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l’inscription aux colloques et les frais inhérents pour l’année 2018 comme suit:

Association	Dates	Lieu	Personne autorisée	Frais d’inscription
COMAQ	23-25 mai	Québec	M. Grenier	950 \$
ACSIQ	23-29 avril	Indianapolis	C. Bernard	450 \$
AIMQ	16-19 sept	Rivière du Loup	A Bérubé	675 \$
ADMQ	13-17 juin	Québec	Y. Desmarais	ADMQ Adminis.
FQM	20-22 septembre	Montréal	T. Watchorn, J. Dutil, J-P. Dorais, L. MacLeod et L.Cossette	830 \$

Que les frais de déplacement, d’hébergement et de subsistance soient remboursés sur présentation des preuves justificatives en vertu de la politique en vigueur.

73.04.18 LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ GLOBALE SAINT-ADOLPHE D’HOWARD

Considérant que le Conseil a inscrit dans ses priorités, l’amélioration des soins de santé pour les résidents de Morin-Heights;

Considérant que la Municipalité a appuyé financièrement la COOP au cours des cinq dernières années;

Considérant que les services sont maintenant offerts à Morin-Heights;

Considérant que la Municipalité entend poursuivre sa collaboration;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil signifie son appui à La Coopérative de Solidarité Santé Globale Saint-Adolphe d’Howard pour les années 2019 -2022.

Municipalité de Morin-Heights

Que la contribution financière de la municipalité soit fixée à 20 000 \$ pour chacune des années.

74.04.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mars du directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

75.04.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SQ

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de mars 2018.

76.04.18 BARRAGE ROUTIER POUR LA COOP SORE

Considérant que le Conseil a reçu une demande de la Coopérative de solidarité, de répit et d'entraide pour les proches aidants « SORE » relative à l'organisation d'un barrage routier qui se déroulera samedi, le 28 avril 2018;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la COOP SORE d'obtenir l'autorisation de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la COOP SORE à ériger un barrage routier de levée de fonds sur le chemin du Village entre les rues Meadowbrook et Campbell, le 28 avril prochain entre 9h00 et 15h00.

77.04.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de mars, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mars en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

78.04.18 CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSEE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée suivants:

- Traçage de lignes axiales jaunes et lignes de rives blanches
- Traçage de lignes d'arrêt, pictogrammes, passage de piétons

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre:

Les signalisations R.C. Inc.	Proligne
Lignco	Service de lignes blanches Drummond
Marquage et traçage du Québec	Marquage G.B.
Marquage Multilignes	Lignes-Fit
	Lignes Maska

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

NOM	PRIX (taxes incluses)
Lignes-Fit	26 491,94 \$
Marquage et traçage du Québec	26 045,30 \$
Lignco Sigma Inc.	38 968,11 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage et traçage du Québec pour le traçage des lignes axiales sur certaines rues de la municipalité pour un total de 26 045,30 \$ taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le bordereau des prix unitaire soumis qui sont assujetti à l'estimation finale des quantités tel que prévue aux conditions du devis.

79.04.18 CONTRAT - ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour l'achat de matériaux granulaires pour l'année 2018;

Lafarge Canada Inc.
Béton Grilli Inc.
Location Jean Miller Inc.
Beauval Sable L.G.
David Riddell Excavation et transport
Entreprises Claude Rodrigue
Excavation Yvon Talbot Enr.
Sintra
Excavation et carrière Econo Inc.

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

D. Riddell excavation/ transport	9262-9310 Québec Inc.
Bau-Val Sable LG	Sintra
Lafarge Canada Inc.	

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse conforme aux lois

Municipalité de Morin-Heights

applicables, tel que montré au procès-verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et au prix unitaire soumis aux bordereaux.

Que la livraison, le cas échéant, soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

80.04.18 CONTRAT – LOCATION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENT 2018

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la location à court terme d'équipement et véhicules:

Les entreprises RG Gravel	Mini excavation F. Bertrand
Transport PH Pagé	David Riddell Excavation et transport
ET Kirkpatrick Excavation	Les entreprises TW Seale
Construction Stewart	Excavations Mario Pagé
Excavation Daniel Filion	Martin Thibeault
Groulx mini-excavation	Danny Morrow Excavation
Excavation Constantineau	Carl Ladouceur

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Considérant que les entreprises suivantes ont présentés des offres détaillées au procès-verbal d'ouverture des soumissions:

David Riddell Excavation et transport	Construction Stewart
Location d'équipement et outillage Econo Inc.	Excavation Constantineau
Excavation et carrière Econo Inc.	Groulx Excavation
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.	Daniel Filion excavation
Les Entreprises Claude Rodrigue	

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès-verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Directeur des travaux publics soit autorisé à faire appel à un autre entrepreneur dans le cas de non disponibilité de l'équipement dans les temps requis.

Que le Directeur général soit autorisé faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

81.04.18 CONTRAT - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

NOM	PRIX (taxes incluses)
Asphalte Bélanger	94 049,55 \$
9299-6404 Québec Inc. Pavage Laurentien	149 736.54 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Asphalte Bélanger pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2018 au prix indiqué au bordereau.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

82.04.18 ENTENTE CONTRACTUELLE – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Considérant que l'administration a conclu une entente de service avec Les Entreprises N. Théorêt Inc. pour le fauchage des rues du territoire de la municipalité pour un total de 188 010 mètres;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à Les Entreprises N. Théorêt Inc. pour le fauchage des rues sur le territoire de la municipalité, au prix unitaire de 23.75 \$ pour un total de 5 133.90 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

83.04.18 RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mars 2018 du directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

Municipalité de Morin-Heights

84.04.18 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2018 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

85.04.18 CONTRAT – ENTRETIEN DES GAZONS 2018-2019-2020

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des gazons pour 2018-2019-2020;

Considérant que la Municipalité a reçu des offres de service des entreprises suivantes :

NOM	PRIX (pour 3 ans) (taxes incluses)
Paysagiste Véronique Genest	95 400,51 \$
Serres et pelouses Croque-herbes Inc.	76 029,30 \$

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Serres et pelouse Croque-herbes Inc. pour l'entretien des gazons pour 2018-2019-2020 pour un total de 76 029,30 \$, taxes incluses.

86.04.18 DÉROGATION MINEURE – 75, RUE AUGUSTA

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h54;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 11 avril 2018 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour la construction d'un portique couvert et d'une galerie couverte a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant pour la construction d'une galerie couverte, de 15 mètres à 14,1 mètres et de 15 mètres à 14 mètres pour un portique couvert pour la propriété sise au 75, rue Augusta, lot 3 736 711, le tout tel qu'indiqué au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minute 2119.

87.04.18 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 577 910

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h57;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 11 avril 2018 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant la réduction de la profondeur moyenne minimale et de la largeur moyenne minimale d'un lot sans service a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la profondeur moyenne minimale de 60 mètres à 45 mètres et de réduire la largeur moyenne minimale de 50 mètres à 40 mètres pour le terrain vacant sur la rue des Trois-Pierre, lot 5 577 910, le tout tel qu'indiqué au plan montrant de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minute 5630.

88.04.18 PIIA – 8, RUE CARRUTHERS

Considérant que cette propriété du 8, rue Carruthers, située dans la zone 40 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par le propriétaire pour faire suite au refus de la demande initiale (résolution 05.01.18);

Considérant que cette nouvelle proposition rencontre la majorité des objectifs et des critères du règlement 420 sur le PIIA pour ce secteur ainsi qu'à la majorité des recommandations formulées à la résolution 05.01.18;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour la propriété située au 8, rue Carruthers sur le lot 4 275 577 selon les critères suivants:

- le revêtement mural de l'agrandissement sera en bardeaux de cèdre naturel ;
- le revêtement de la toiture de l'agrandissement sera en tôle de la compagnie Idéal Revêtement, série Héritage, modèle ID 193, noir minuit ;
- le revêtement de la toiture existante en tôle (orange) sera peint de couleur noire pour s'harmoniser avec la toiture de l'agrandissement ;
- les débords de toits et les corniches seront en aluminium noir ;
- fenêtres à crémaillères en bois (recyclées) selon les photos au dossier.

89.04.18 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – 1092, CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que la propriétaire du 1092, chemin du Village, situé dans la zone 33 a déposé une demande de modification au règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages résidentiels d'un à six logements;

Considérant qu'à la majorité des membres, le comité est d'avis que l'utilisation du processus de modification réglementaire pour tenter de légaliser l'usage non conforme du bâtiment, ne fait que cautionner les actions de la requérante;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et ne recommande pas au conseil d'initier la procédure de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de modification au règlement de zonage pour la propriété située au 1092, chemin du Village sur le lot 3 206 133 telle que demandée par la requérante.

90.04.18 COUR MUNICIPALE – DOSSIER NUMÉRO 18E00000 (01-2018)

Considérant que le constat d'infraction numéro 01-2018 a été émis le 15 février 2018 au propriétaire de l'immeuble situé au 123, rue Dwight à Morin-Heights, lot 3 206 211 afin de faire cesser un usage qui contrevient aux usages du règlement de zonage numéro 416;

Considérant que le propriétaire a plaidé non-coupable à l'infraction qui lui est reprochée;

Considérant que Me Stéphanie Provost du bureau Prévost, Fortin, D'Aoust ne peut représenter la municipalité à la cour pour le dossier;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil donne mandat au bureau Bertrand, Morissette et associés de représenter la municipalité pour ce dossier à la cour municipale.

91.04.18 FÉLICITATIONS – M. PIERE MARCOTTE

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite monsieur Pierre Marcotte, membre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est vu offrir la haute distinction de la nomination de membre émérite de l'Ordre des urbanismes du Québec.

92.04.18 RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la directrice du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

93.04.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET RÉSEAU PLEIN AIR

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du service des parcs et plein air pour le mois de mars 2018.

94.04.18 TOUR DU SILENCE 2018

Considérant que La MRC des Pays-d'en-Haut organise à nouveau le Tour du silence, un parcours à vélo de 20 km sur les routes de Saint-Sauveur et Morin-Heights;

Considérant que cet événement s'inscrit dans les objectifs de promotion du partage de la route visé par le trajet VÉLOCITÉ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil ne présente aucune objection à la tenue de l'événement, mercredi le 16 mai 2018 entre 18h30 et 20h30 selon l'itinéraire proposé.

Que ce Conseil rappelle aux organisateurs de leur responsabilité de s'assurer de la sécurité des cyclistes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

95.04.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod que cette session soit levée à 20h13.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Neuf personnes ont assisté à l'assemblée.